

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Hélène Gagnon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/569bac876fe1dc1d9ac92293>

Date d'obtention : 2021-02-19 15:04:58

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode facilitant notre travail dans le cas de sexto. Il sera plus facile d'intervenir et ceci augmentera mon niveau de confiance et de réussite de mes interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elles seront dirigées, efficaces et elles diminueront le délai d'exécution et de prise en charge de la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

\* À ne pas être exposée aux images et/ou vidéos faisant références aux sextos.